

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Section E – Preuve de résidence

Cette mesure est pour contrer les cas de fausses déclarations d'adresse.

Section F – Formulaire d'accueil par inscription – attestation de provenance (procédure pour non-résidents)

- Un non-résident est une personne dont le lieu de résidence permanente se situe ailleurs que sur le territoire de la Ville de Warwick.
- Suite à une entente conclue entre la Ville de Warwick et les municipalités avoisinantes, les citoyens de ces municipalités peuvent bénéficier des services de l'aréna de Warwick moyennant un paiement de **210.00 \$**. (Une politique semblable s'applique aussi en ce qui a trait à l'usage de la bibliothèque, des terrains de tennis et de jeux, de la piscine.)
- Avant d'inscrire votre enfant, vous devez vous présenter au bureau de votre municipalité et obtenir la feuille blanche du formulaire intitulé « Formulaire d'accueil par inscription attestation de provenance » en échange du paiement de **210.00 \$**.
- Ce formulaire est à ajouter à la documentation reliée à l'inscription qui accompagne la présente, que vous devez compléter et nous retourner avec paiement.
- Des municipalités remboursent la totalité ou une partie du montant de 210.00 \$, informez-vous auprès de votre municipalité afin de savoir le montant exact qu'elle rembourse.

N.B. Toute documentation incomplète entraînera la suspension de l'inscription. L'Association se réserve le droit de demander un certificat de naissance de l'enfant pour vérifier sa date de naissance et le nom de ses parents.